

Luigi-Alberto SANCHI

GUILLAUME BUDÉ HÉRITIER DE POLITIEN

Dans un précédent article¹, à la base de l'aimable invitation que m'a adressée Perrine Galand au présent colloque, j'ai exploré les expressions les plus marquantes du rapport intellectuel de Budé avec l'œuvre de Politien à partir de ce que Budé cite et déclare dans ses écrits ; il en résultait un mélange d'admiration mal cachée et de critique ostentatoire suggérant en filigrane que Politien était pour Budé le point de repère majeur de son activité philologique et que les conceptions de Politien constituaient l'aune à laquelle Budé souhaitait mesurer ses propres travaux. L'article en question ayant paru en mai dernier, j'ai songé à offrir pour le présent colloque une approche différente, moins immédiatement fondée sur des citations de Politien chez Budé et davantage tournée vers les conceptions philologiques que Budé a concrètement mises en œuvre, en particulier dans son *De Asse*. J'estime en effet que l'on peut les évaluer à la lumière de celles de Politien.

En 1519 ou peu après cette date, un possesseur non identifié songeait lui aussi à lire conjointement les deux œuvres, ainsi que le prouve un exemplaire conservé à Paris, à la Bibliothèque nationale de France, de la deuxième édition produite par Josse Bade en cette année 1519, des *Opera* de Politien et relié à la même époque avec un exemplaire de l'édition du *De Asse* de 1516, imprimé également à Paris chez Josse Bade (cotés Rés. Z. 298-299). Les renvois au *De Asse* que Josse Bade insère dans ses commentaires intercalés aux lettres de Politien suggèrent ce lien intellectuel : on trouve par exemple, au f. 90v du premier tome de cette édition des *Opera* de Politien, des renvois au début du livre V *De Asse* à propos de l'amphore et d'autres mesures de capacité.

LA LEÇON DE POLITIEN : ASPECTS JURIDIQUES ET GRAMMATICaux

Bien entendu, Politien n'est pas la seule source d'inspiration méthodologique de Budé. Dans ses travaux, celui-ci cite avec admiration et reprend également Lorenzo Valla, Niccolò Perotti, Ermolao Barbaro, Flavio Biondo, Roberto Valturio et d'autres maîtres humanistes dont il se sert pour ses recherches. Mais le rôle programmatique de sa réponse à Politien sur la question de l'entéléchie chez Cicéron, réponse placée quasiment en tête du *De Asse*, laisse penser que la leçon érudite livrée par Politien dans les *Miscellanées* et dans les lettres occupait dans l'esprit de Budé une place de choix. Il faut ajouter que la raison d'être même des *Annotations aux Pandectes* (1508) semble liée au projet annoncé par Politien dans la *Lamia* de produire entre autres des « commentaires » sur le droit civil², projet confirmé après la disparition de ce dernier par Alde Manuce dans sa préface aux *Opera* de 1498³.

Certes, Budé cite longuement en ouverture des *Annotations aux Pandectes* la célèbre préface de Lorenzo Valla sur les jurisconsultes romains⁴, mais le rôle concret de Politien dans cette recherche est aussi mis en avant à plusieurs reprises, d'autant plus que Budé

¹ L.-A. Sanchi, « Per la ricezione di Poliziano in Francia. Spunti dall'opera erudita di Guillaume Budé », *Archivum Mentis*, 3, 2014 [2015], p. 233-246.

² Voir A. Poliziano, *Lamia. Praelectio in Priora Aristotelis Analytica* [1492], éd. A. Wesseling, Leyde, Brill, 1986, p. 17 : « *Commentarios tamen iamdiu (quod sine arrogantia dictum uideri uelim) simul in ius ipsum civile, simul in medicinae auctores parturio, et quidem multis uigiliis; nec aliud inde mihi nomen postulo quam Grammatici.* »

³ Voir Aldo Manuzio éditeur. *Dediche, prefazioni, note ai testi*, t. I, éd. G. Orlandi, Milan, Il Polifilo, 1975, p. 25 : « *Si annos suos uixisset, et leges ex Pandectis quae olim Pisanae fuerunt in pristinam, quod coeperat facere, lectionem restituisset commentariosque in illas, quod praedicabat, non barbare, sed more Romano et doctissime confecisset.* »

⁴ G. Budé, *Opera*, t. III, Bâle, N. Episcopus, 1556, p. 12-13, cf. Laurentii Vallensis *De linguae Latinae elegantia*, éd. S. López Moreda, t. I, Cáceres, Universidad de Extremadura, 1999, p. 290, lignes 4-10 et 14-25.

s'était rendu à Florence chez Crinitus en 1505 et avait pu constater sur place la qualité exceptionnelle de la documentation réunie par Politien dans cette ville qui conservait les « Pandectes Pisanes », en particulier sur les *graeca* du Digeste⁵. Malgré la remise en vogue, promue entre autres par Érasme, des écrits de Valla, on ne saurait mettre la réception de ce dernier sur le même plan que celle de Politien, quasi-contemporain de Budé et représentant bien mieux, aux yeux de celui-ci, l'état de la recherche à son époque que l'invitation, plus ancienne et plus générale, lancée par Valla au livre III des *Éléances*.

Les idées exprimées notamment dans la *Lamia* touchant le rôle du *grammaticus* revendiqué par Politien, au sens d'un rôle premier de la philologie – établissement et exégèse du texte à partir de l'étude de la langue et de celle des versions transmises – seul fondement d'une restauration de la lettre avant d'accéder à celle de l'esprit, paraissent parfaitement épousées par Budé, tant dans la théorie que dans la pratique. Si, avec ses grands ensembles érudits, Budé a pu toucher à des résultats plus systématiques et plus étendus que Politien, il ne faut blâmer rien d'autre que le sort malheureux de l'Italien mort à quarante ans. Le choix d'un discours grammatical est apparent dans les *Annotations aux Pandectes*, qui ne sont pas une œuvre de jurisprudence, mais bien de philologie et d'exégèse du texte du Digeste, à rebours de la *Glose* d'Accurse et des interprétations médiévales ayant cours dans les écoles de droit.

Pour ne faire qu'un exemple, à propos de la formule « *ius est ars boni et aequi* » le commentaire d'Accurse précisait : « *aliud est bonum, aliud est aequum* » (« le *bonum* et l'*aequum* sont deux choses distinctes »). Interprétation qui n'est pas dépourvue de fondement, puisqu'en droit romain il y a bien ces deux catégories, celle que rend l'adjectif *bonus* (*bonus vir, bona fides*) et celle d'*aequum* ou *aequitas*. Cependant, Budé échafaude une savante démonstration, avec force citations, pour prouver qu'en l'occurrence « *bonum et aequum* » forment un ensemble, hendiadyin censée traduire la notion qu'exprime le neutre grec substantivé τὸ ἐπιεικές et qui est très présente dans la réflexion philosophique grecque⁶. À la différence de l'idée suggérée par la brève formule d'Accurse, Budé occupe donc, en bon *grammaticus*, le terrain du sens premier, courant et fondamental de l'expression telle qu'elle est utilisée par le juriste Celse dans sa célèbre sentence « *ius est ars boni et aequi* », à traduire donc par une formule du type : « le droit est la discipline visant à établir l'équité ». De ce point de vue, la notule d'Accurse s'écarte du propos, car il s'agit d'éclairer le sens précis d'une phrase donnée, non de rappeler les grandes catégories conceptuelles employées par le droit romain. Sans entrer dans les méandres par lesquels Budé parvient à son but, il faut néanmoins mentionner le fait qu'il ne se borne pas au sens lexical de l'expression *bonum et aequum* : il élargit son discours à l'idéal de justice qui s'en dégage, ouvrant par exemple à la maxime opposée, trouvée déjà chez Cicéron, « *summum ius, summa iniuria* », dont il retrace les présupposés jusque dans les écrits vétéro-testamentaires⁷.

On pourrait multiplier les exemples, car les raisonnements des *Annotations aux Pandectes* sont entièrement constitués à partir de ces allers et retours entre le texte gréco-latin des Pandectes et les lieux linguistiquement parallèles des grandes œuvres de l'Antiquité grecque, romaine et biblique, jusqu'à investir les questions civilisationnelles ou philosophico-politiques, *realia* ou concepts.

⁵ Voir L.-A. Sanchi, « Per la ricezione », p. 235-238.

⁶ G. Budé, *Opera*, t. III, p. 1 et *sqq.*

⁷ Après Cicéron (*Off.*, I, 33 ; *Pro Cec.*, 10 ; 65 ; *Pro Quinctio*, 38 ; *Att.*, XVI, 15, 1 ; *Brutus*, 144), mais aussi Térence, *Heaut.*, 792-796, et Columelle, I, 7, ainsi que le Digeste, XLV, 1, 91, 3 *in fine* (Celse), Budé cite l'*Écclésiaste*, VII, 17, en latin et en grec : « *Noli esse iustus multum neque plus sapias quam necesse est. Μη γίνου δίκαιος πολὺ καὶ μὴ σοφίζου περισσά* ».

LE PROJET ENCYCLOPÉDIQUE DU *DE ASSE*

Après cette expérience novatrice menée dans le sillage de Politien, le travail sur l'« *As et ses fractions* », *De Asse et partibus eius* (1515) témoigne d'un stade ultérieur d'organisation de la matière propre au *grammaticus* encyclopédiste⁸. Budé achève en effet une véritable monographie philologique consacrée à une question encore une fois littérale : le traitement des chiffres et des données quantitatives dans les témoins des œuvres anciennes, en premier lieu dans les manuscrits et les premières éditions de Pline l'Ancien, grâce aux récentes publications d'Ermolao Barbaro, lui aussi disparu en 1494 en même temps que l'indépendance des États italiens : je nomme les deux séries de *Castigationes Plinianaë* ainsi que le précieux glossaire qui les complète, dont la parution date de 1492 et 1493.

Le *De Asse* est réputé par sa tortuosité expérimentale. Or, si on l'étudie de près, on ne peut que constater combien un parallèle avec les *Miscellanées* s'impose. La forme évolue : Politien avait retenu l'idée d'une *poikilia*, d'une *varietas* agréable, à l'origine de bien des *Mélanges* qui verront le jour aux siècles suivants. Budé, tout en insérant des digressions qui aboutissent à faire du *De Asse* une sorte de bouquet philologique mêlé, tente de créer un tout organique. C'est, comme on l'a déjà souligné, une expérience pionnière ; ni mélanges érudits, ni traduction ou commentaire d'un seul auteur antique, ni abrégé encyclopédique constitué d'entrées, sauf à se fonder sur les copieux index qui ont toujours accompagné les éditions de l'œuvre, le *De Asse* vise un but très simple : aider à l'interprétation du fonctionnement économique et socio-politique des grands ensembles de l'Antiquité grâce à une compréhension des mots et des symboles indiquant les quantités, à savoir adjectifs et adverbes relatifs aux nombres, unités de mesure, systèmes de chiffres ou de sigles (monétaires et autres), manière de les transmettre dans les manuscrits. Immense travail qu'il mène à bien après avoir trouvé un certain nombre de clés, comme les correspondances entre le denier romain et la drachme attique ou la découverte que nous devons à Budé, de l'expression latine indiquant le million.

Les méthodes mises en œuvre pour obtenir ces clés sont multiples : citons d'abord l'effort de réunir des sources primaires, à savoir les pièces de monnaie hellénistiques et romaines que Budé a pu trouver à Paris et dont il décrit goulûment images et légendes dans plusieurs pages de son ouvrage⁹. Ajoutons la comparaison entre sources en grec et sources en latin traitant d'un même fait et donnant des chiffres élevés, les uns à coups de *myriades* ou multiples de dix mille, les autres à coups de *centena millia* ou multiples de cent mille, leur complémentarité aidant à identifier les éventuelles erreurs de transmission, en particulier chez Pline dont les manuscrits abusent des sigles devenus incompréhensibles au Moyen Âge, tels que la lettre *X* pour « denier » ou les lettres *HS* pour « sesterces », la majuscule *M* pour « mille » (*millia*) ou plutôt « mille fois » (*millies*), sans parler des traits horizontaux et verticaux servant de multiplicateur de chiffres unitaires. Mais Budé sait aussi s'élever au-dessus de ces données textuelles pour atteindre le sens des passages cités : les montants qu'on y trouve renvoient à des faits réels, prix, poids, extensions, salaires, coûts, budgets, tributs. Il faut donc en avoir une certaine connaissance avant de pouvoir affirmer que tel chiffre est invraisemblable, peut-être mal transmis par les copies médiévales.

C'est évidemment la partie la plus passionnante du *De Asse*. Sans prétendre couvrir la totalité des données disponibles, Budé organise des sortes de dossiers sur de nombreuses

⁸ Voir L.-A. Sanchi, « Tel un roman philologique. Enjeux d'une édition du *De Asse* », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 73, 2011, p. 117-124 ; « Humanistes et antiquaires. Le *De Asse* de Guillaume Budé », *Anabases*, 16, 2012, p. 207-224 ; « L'enquête de Budé sur l'économie antique. Notes sur un travail en cours », *Passeurs de textes, II. Gens du livre et gens de lettres à la Renaissance*, éd. C. Bénévent, I. Diu et C. Lastraioli, Turnhout, Brepols, 2014, p. 63-74.

⁹ G. Budé, *De Asse et partibus eius libri V*, Lyon, S. Gryphe, 1550, p. 159-165, 210-216, 252-258, 637-638, 693.

questions-clés, rendant compte de la diversité géographique (empire romain dans ses différentes époques, empires perse et macédonien, États hellénistiques), des divers milieux sociaux (du soldat athénien à la cour néronienne), sans esquiver des questions épineuses comme celle de l'évolution du contenu d'or et d'argent dans les pièces de monnaie impériales, ni des nuances relatives à la perception rétrospective du « luxe des anciens » chez les auteurs d'époques différentes : qu'est-ce que tel observateur romain considérait comme « trop luxueux » ? À partir de quelle tocade d'empereur, de quel gaspillage ? Comment poser un cadre « normal » lorsqu'on a affaire à une documentation vantant souvent l'exception, le grand luxe, la dépense bizarre, la thésaurisation ? Pour répondre à ces interrogations, Budé scrute une variété de témoignages grâce à un patient travail sur les sources.

LE TRAVAIL SUR LES SOURCES

Touchant les conditions dans lesquelles ce travail scientifique a été produit, il faut d'emblée souligner que Budé ne disposait pas à Paris de l'abondance de ressources dont pouvait se prévaloir Politien en Italie et en particulier à Florence ; malgré ce handicap, il a tenté d'avoir recours au plus grand nombre possible d'exemplaires, outre les éditions imprimées qui, s'agissant notamment d'œuvres en grec, prennent leur véritable essor après la mort de Politien. C'est ainsi que Budé a lu Hérodote (1502), Athénée (1514), Plutarque (1509, 1517), Aristote (1495-98), Platon (1513) ou Aristophane (1498), outre Homère, paru dès 1488, et sans oublier des instruments fondamentaux tels que l'*Etymologicum magnum* (1499), la *Souda* (1499) ou Hésychius (1514). Dans le cas de Pline, outre les données mises à disposition par Barbaro et au moins deux éditions imprimées en Italie, Budé s'est servi des leçons de trois mss parisiens (BnF, *lat.* 6795, 6797 et 6801, connus des éditeurs de Pline par les sigles **E**, **d** et **h**) dont il tire souvent profit pour corriger les passages problématiques¹⁰.

Rappelons aussi qu'il a pu acquérir de nombreux manuscrits grecs, notamment un grand Thucydide (Paris, BnF, *gr.* 1638) grâce au copiste et maître de grec Georges Hermonyme de Sparte, actif à Paris de 1476 à c. 1511, et qu'il a eu à sa disposition, entre 1503 et 1509, une caisse de livres grecs au contenu non spécifié, mais appartenant au grand philologue et diplomate Janus Lascaris, ami de longue date de Budé ; quelques copies commandées par Budé à Goerges Hermonyme proviennent sans nul doute des manuscrits de Lascaris. On peut songer à Hermonyme aussi pour éclairer quelques points obscurs : Budé cite Diogène Laërce dans l'original grec bien avant l'édition *princeps* de 1533 ; sachant qu'Hermonyme disposait d'un manuscrit de cet auteur, actuellement conservé à la Vaticane (*Urb. gr.* 109), et qu'il le gardait pour lui, on peut imaginer que Budé a pu le consulter chez Hermonyme pour ses recherches. Pour un auteur comme Démosthène, Budé disposait à la fois de la *princeps* aldine (1504) et de deux manuscrits partiels, copiés par Hermonyme (ms. Paris, BnF, *gr.* 1638 : *Olynthiaques I et II* après Thucydide ; *gr.* 3004 : *Sur la Couronne* avec le *Contre Ctésiphon* d'Eschine) ; même chose pour les *Moralia* de Plutarque, avec l'édition de 1509 et le manuscrit de Leyde, *Voss. gr.* Quarto 2 (*Opinions des philosophes* du Ps.-Plutarque et vingt traités des *Œuvres Morales*).

Il faut aussi supposer d'autres circuits que l'amitié d'Hermonyme pour l'approvisionnement de manuscrits grecs, comme dans le cas du Ps.-Denys l'Aréopagite, ms. Paris, BnF, *gr.* 447, qui n'est pas de la main de celui-ci. En revanche, nous savons comment Budé s'est procuré une copie d'Appien, ms. Paris, BnF, *gr.* 1682) : c'est par

¹⁰ Voir L.-A. Sanchi, « Un ricettacolo pliniano : il *De Asse* di Guillaume Budé », *La Naturalis Historia di Plinio il Vecchio nella tradizione medievale e umanistica*, éd. V. Maraglino, Bari, Cacucci, 2012, p. 193-206 ; « Les manuscrits pliniens étudiés par Budé », *Studium in libris. Mélanges offerts au professeur Jean-Louis Charlet*, éd. G. Herbert de la Portbarré-Viard et A. Stœhr-Monjou, Paris, Études augustiniennes, 2016, p. 447-461.

l'intermédiaire de Lazare de Baïf, nommé ambassadeur de François I^{er} à Venise entre 1529 et 1534, comme Budé l'affirme lui-même dans un passage du *De Asse*¹¹. Les données textuelles confirment qu'il n'a pu voir l'original grec qu'après le retour de Baïf : des additions avec l'original grec paraissent seulement dans l'édition définitive (1541) du *De Asse*, alors qu'Appien n'était donné qu'en traduction latine jusqu'à l'édition de 1532 ; de même, les ajouts aux *Commentarii linguae Graecae* sont insérés après la première édition de 1529 et ne paraissent qu'en 1548. Par ailleurs, le manuscrit de Budé est l'un des deux, avec le ms. Paris, BnF, gr. 1681, qui seront utilisés par Charles et Robert Estienne pour l'édition *princeps* d'Appien (1551).

Comme on peut le constater de ces quelques indications, Budé parvient à lire plusieurs versions manuscrites de quelques auteurs latins et à opposer les originaux grecs aux traductions latines de ses devanciers humanistes. Surtout pour les dossiers historiques de sujet romain, il intègre les données des auteurs latins déjà bien connus, Tite-Live, Suétone, Pline, Valère Maxime ou Aulu-Gelle, avec les sources en grec, Plutarque, Strabon, Appien ou Athénée, ce qui lui permet de trouver de nombreuses solutions et d'établir de précieux recoupements.

Mais, comme Politien et en bon *grammaticus*, Budé est un lecteur omnivore et puise ses renseignements historiques à un nombre bien plus large d'auteurs, Catulle et Horace, Juvénal et Martial, mais aussi Pline le Jeune, pour des données de la vie quotidienne ; Quintilien, Varron, Vitruve, Caton et Columelle pour des points linguistiques ou techniques. Cicéron et Pline l'Ancien sont très souvent convoqués, mais le spectre d'auteurs antiques ou tardifs lus par Budé va de Plaute à Isidore de Séville, et il cite en outre des auteurs du Moyen Âge. Si nous nous déplaçons du corpus mis à profit dans le *De Asse* à celui des *Commentaires de la langue grecque*, l'ampliation est remarquable : on y compte presque vingt mille citations, tirées pour les neuf dixièmes d'auteurs grecs allant d'Homère aux Pères de l'Église et au Ps.-Denys. Telle était l'étendue que Budé estimait nécessaire pour mener à bien son projet d'étude encyclopédique de la langue grecque, en premier lieu de la prose, fondée sur une analyse fine des tours et des expressions typiques, ainsi que des nuances sémantiques des verbes et des noms, dont il esquisse les familles lexicales.

À côté des sources et de leur utilisation, un autre point de la méthode de travail de Budé à mettre en parallèle avec celle de Politien est la minutieuse attention consacrée à l'élaboration des écrits. On connaît les carnets de notes de Politien ; de Budé aussi, on a conservé de carnets autographes totalisant plusieurs centaines de feuillets, qui témoignent de l'étendue de ses travaux préparatoires. Une autre documentation que je suis en train de mettre à jour résulte de la collation des principales éditions du *De Asse*, au nombre de sept : après la première, de 1515, préparée à la hâte dans le but de la présenter au nouveau roi et qui contient une longue liste d'*Errata*, une deuxième suit dès 1516, où Budé rectifie nombre de coquilles et surtout insère d'amples passages qui d'évidence n'étaient pas encore complètement mis au point l'année précédente. Vient ensuite l'édition vénitienne de 1522, aux presses des héritiers d'Alde (mort en 1515), due à l'engagement de Jean Grolier, ici dédicataire de l'Éditeur¹², puis les éditions de Josse Bade reprennent leur cours en 1524, 1527 et 1532 ; l'édition définitive est, comme nous l'avons dit, celle de 1541, posthume.

Nous ne pourrions à présent qu'en parler de manière assez générale, mais on peut déjà dire qu'il n'y a pratiquement pas de page que Budé n'ait point retouchée, accrue ou corrigée. Travail de fourmi que l'on retrouve à chacune des éditions mentionnées, preuve qu'à chaque fois il relisait tout son texte et qu'il en remettait sur le métier des pans entiers

¹¹ G. Budé, *De Asse*, éd. citée, p. 211-212.

¹² À propos de cette édition, qui dans les souhaits de Jean Grolier devait s'inspirer de celle des *Opera* de Politien, voir L.-A. Sanchi, « Per la ricezione », p. 245-246.

dès qu'il avait trouvé de nouveaux éléments à offrir à ses lecteurs ou qu'il croyait pouvoir améliorer sa prose. En témoignent les additions consécutives à la lecture des *Vies* de Plutarque en grec, parues en 1517 et absentes des deux premières éditions du *De Asse* ; lecture progressive, elle se traduit par des additions et des rectifications des données initiales, obtenues par la seule traduction latine, qui s'échelonnent de 1522 à 1527. On a déjà dit que l'édition posthume de 1541 contient de nombreux ajouts, portant en particulier le grec d'Appien. Lisons un extrait significatif au sujet de la correction d'un passage de la *Vie de Pompée*, 45, entraînant une autre difficulté posée par la traduction latine d'Appien (*Mithr.*, 565), où j'ai mis en relief les différentes strates du texte de Budé, étapes d'une conquête progressive s'étalant sur vingt ans¹³ :

Verum – ut ad rem redeamus – hoc affirmare ausim : indictionum capiti principem, quo anno haec prodidi, non minus acceptum retulisse, supputata cum sorte **praedicta** ¹⁵³²supradicta repraesentatione, quam quanta sit aestimatio illa <¹⁵³²supradicta> octingenties sestertii. Quare apud Plutarchum legendum **puto** ¹⁵²⁷antea putabam *quinquagies decies centena millia drachmarum*. Graeci enim numquam per sestertium millia numeros colligere solent, sed per myriadas chiliadasque drachmarum, ut **paulo** ¹⁵⁴¹non semel ante diximus. <¹⁵²⁷Nunc autem quod antea coniciebam certo <¹⁵⁴¹ac non dubie> opinor, ut paulo post ostendam.> Hac <¹⁵⁴¹uero> ratione, summa illa redditus Romani quadruplicato augetur et fit ter millies et quadringenties sestertium, id est octogies quinquies centena millia aureorum nostrorum. Summa autem pecuniae in aerarium **relata** ¹⁵²⁷relatae ab eodem Pompeio <¹⁵³²fit> centies et uicies centena millia aureorum : quod nos *duodecies millies mille* aureos lingua uernacula dicimus, Graeci mille ac ducentas myriadas appellant. Myrias enim numerum decies millenarium significat. <¹⁵⁴¹Quod> si, praeter hoc, aestimemus in capita singula militum sesquilibram argenti, id est mille et quingentos aeris, aestimatio in immensum abibit ; et tamen corruptum id esse apud Plutarchum <¹⁵¹⁶interpretis culpa> facile ostendemus ex Appiano qui, in eo libro qui Mithridaticus dicitur de hoc loquens, ita inquit : *Finiente hieme, Pompeius praemia militibus exhibuit, uiritim mille et quingentas drachmas Atticas, ducibus eorum condigna pariter impendit, quorum summa decies sexagies mille talenta attigisse creditur. Hoc membrum extremum quid significet non intelligo, nec emendari certo potest nisi uiso Appiano Graeco.* <¹⁵⁴¹Vbi legendum : *Quarum summam aiunt fuisse talenta sedecim millia, uel decem et sex millia, Καθ' ἕκαστον ἄνδρα χιλίας πεντακοσίας Ἀττικὰς καὶ τοῖς ἡγουμένοις αὐτῶν ἀνάλογον – et ducibus eorum pro portione – καὶ φασὶ γενέσθαι τάλαντα μύρια ἑξακισχίλια.*> Huiusmodi corruptos numeros non semel, apud eum auctorem Latinum factum, offendi ; sed, ex his uerbis, intelligimus non *mille et quingentos aeris* <¹⁵¹⁶ut interpret existimauit>, sed *mille et quingentas drachmas*, id est denas quinas libras argenti, hoc est centenos quinquagenos aureos singulis militibus datos. <¹⁵²⁷Ex Plutarcho autem ipso Graeco, qui post alteram etiam libri huius editionem ad nos peruenit, error interpretis ipsius Plutarchi **manifestatus** ¹⁵³²manifestus est. Sic enim in eo loco historiae [*Pomp.*, 45, 3] legitur : *Πρὸς δὲ τούτοις ἔφραζε διὰ τῶν γραμμάτων ὅτι πεντακισχίλια μὲν μυριάδες ἐκ τῶν τελῶν ὑπῆρχον, ἐκ δὲ ὧν αὐτὸς προσεκτήσατο τῇ πόλει, μυριάδας ὀκτακισχιλίας πεντακοσίας λαμβάνουσιν. Et paulo post [45, 4] : *Τῶν δὲ στρατιωτῶν ὁ τοῦλάχιστον αἴρων κατὰ λόγον δραχμὰς εἴληφε χιλίας πεντακοσίας.* Ex quibus apparet interpretem nummos sestertios uel asses pro drachmis intellexisse, errore luculento, qui etiam *tributa* pro uectigalibus transtulit : Plutarchus enim iis summis uectigalia, id est τέλη, non tributa, id est φόρους significasse mihi uidetur. Quod autem Plutarchus *quinque millia myriadam* scripsit, *quingenties centena millia* Latine uerti debuit, uel *quingenties sestertium*, siquidem sestertios nummos intelligi uolebat. Et secundo loco, *octingenties quinquagies*. Verum, quoniam Plutarchus more Graecorum scripsit, summa*

¹³ Sont ainsi transcrits en caractères gras les mots remplacés par des nouvelles formulations ou ajouts (ceux-ci étant insérés entre crochets obliques), soulignés et précédés de l'année où paraît l'ajout ou le remaniement. Pour des raisons de clarté, le texte latin de Budé est transcrit en caractères romains, seules ses citations figurent en italiques.

quadruplicato excrescit et fit ter millies et quadringenties centena millia nummum, uel ter millies quadringenties sestertium. Plutarchi autem uerba sic uerti ad uerbum possunt : Ex iis uero quæ ipse ciuitati Romana iam quasitis addidit, Romanos capere quotannis octo millia et quingentas myriadas drachmarum. Quæ¹⁵³²Sic superior summa, quaternario multiplicata, efficit ter millies et quadringenties centena millia.> Plinius l. XXXVII [16] hunc triumphum magnifice descripsit, sed adeo corruptus ad nos peruenit ut satis habuerim locum notare, quem transcribere non poteram. [...]¹⁴.

Sans entrer dans le détail de ce sujet difficile, on constate en premier lieu de quelle manière les doutes sur la qualité des traductions latines disponibles, doutes clairement exprimés au public des lecteurs, cèdent la place aux certitudes offertes par la lecture du texte grec ; on voit aussi très clairement que cette page a été attentivement relue, ainsi que ses sources, pratiquement à chacune des rééditions du *De Asse* et fait l'objet de quelques remaniements touchant un détail d'expression (l'inapproprié *praedicta* remplacé par *supradicta*), le style (*certo* devient en *certo ac non dubie*) ou, comme on l'a dit, l'exégèse de points spécifiques, tant à propos de chiffres élevés, en talents, drachmes ou sesterces, qu'à propos de *realia*, comme la méprise sur les « tributs ».

On peut mieux comprendre à présent la raison qui poussait l'anonyme possesseur des *Opera* de Politien imprimés par Bade en 1519, deuxième édition commentée par Josse Bade, à les unir à la version du *De Asse* de Budé alors disponible, celle de 1516, sous une même reliure sur bois couvert de vélin. En effet, l'œuvre philologique de Budé répond parfaitement à l'idéal incarné par Politien, le Politien des lettres, des *Miscellanées* et de la *Lamia*, entre autres, que l'humaniste français, lui aussi au milieu d'autres esprits épris d'érudition, comme Nicolas Bérauld, Josse Bade et Jacques Lefèvre d'Étaples ou, un peu plus tard, Jacques Toussain, Christophe de Longueil et Lazare de Baïf, pour ne nommer qu'eux dans cette foisonnante galaxie qu'est l'humanisme parisien, que l'on découvre chaque année un peu davantage.

¹⁴ G. Budé, *De Asse*, éd. citée, p. 299-301 ; le texte de l'extrait de Plutarque, *Pompée*, 45, corrigé dans ce passage se trouve plus haut dans le *De Asse*, p. 296.

BIBLIOGRAPHIE

- BUDE, G., *Annotationes [...] in quattuor et viginti Pandectarum libros*, Paris, J. Bade, 1508, et *Annotationes posteriores, ibid.*, 1526.
- BUDE, G., *Commentarii Græca lingua*, Paris, J. Bade, 1529 (éd. définitive : Paris, R. Estienne, 1548 [posthume]).
- BUDE, G., *De Asse et partibus eius libri quinque*, Paris, J. Bade, 1515 (et *ibid.*, 1516, 1524, 1527, 1532, 1541 [posthume] ; Venise, Alde, 1522).
- BUDÉ, G., *Opera*, Bâle, N. Episcopius, 1556-57, réimpr. Gregg, Farnborough, 1966-69 (4 volumes : I. Traductions, épîtres, traités moraux ; II. *De Asse* ; III. *Annotationes in Pandectas* ; IV. *Commentarii linguæ Græcæ*).
- BUDE, G., *Summaire et Epitome du livre De asse* [Paris, Pierre Vidoue pour Galiot du Pré, 1522], éd. M.-M. de La Garanderie et L.-A. Sanchi, Paris, Les Belles Lettres, 2008.
- CHARTON LE CLECH, S., *Guillaume Budé : l'humaniste et le prince*, Paris, Riveneuve, 2008.
- DELARUELLE, L., *Guillaume Budé. Les origines, les débuts, les idées maîtresses*, Paris, É. Cornély, 1907, réimpr. Genève, Slatkine, 2012.
- DELARUELLE, L., *Répertoire analytique et chronologique de la Correspondance de G. Budé*, Paris, É. Cornély, 1907.
- GADOFFRE, G., *La Révolution culturelle dans la France des humanistes. Guillaume Budé et François I^{er}*, Genève, Droz, 1997.
- GUEUDET, G., *L'art de la lettre humaniste*, Paris, H. Champion, 2004 (contient un répertoire et une bibliographie de la correspondance de Budé).
- KATZ, L., *Guillaume Budé et l'art de la lecture*, Turnhout, Brepols/Musée de la Maison d'Érasme, 2009.
- KELLEY, D. R., *Foundations of Modern Historical Scholarship. Language, Law and History in the French Renaissance*, New-York, Columbia UP, 1970.
- LA GARANDERIE, M.-M. de, *Christianisme et lettres profanes. Essai sur l'humanisme français (1515-1535) et sur la pensée de Guillaume Budé* [1976], Paris, H. Champion, 1995².
- LA GARANDERIE, M.-M. de, *Guillaume Budé, philosophe de la culture*, Paris, Classiques Garnier, 2010.
- MAILLARD, J.-F., et al., *La France des Humanistes. Hellénistes I*, Turnhout, Brepols, 1999.
- MAILLARD, J.-F., et al., *La France des Humanistes. Hellénistes II*, Turnhout, Brepols, 2010.
- Les Origines du Collège de France (1500-1560)*, éd. M. Fumaroli, Paris, Collège de France / Klincksieck, 1998.
- PONTANI, F., « From Budé to Zenodotus : Homeric readings in the European Renaissance », *International journal of the Classical tradition*, 14, 2007, p. 375-430.
- SANCHI, L.-A., « Guillaume Budé lecteur d'Hérodote : langue, idées, recherches », *Hérodote à la Renaissance*, éd. S. Gambino, Turnhout, Brepols, 2012, p. 87-97.
- SANCHI, L.-A., « L'amitié de Guillaume Budé et Janus Lascaris », *La Société des amis à Rome et dans la littérature médiévale et humaniste*, éd. P. Galand, C. Lévy, S. Laigneau-Fontaine et W. Verbaal, Turnhout, Brepols, 2008, p. 383-396.
- SANCHI, L.-A., *Les « Commentaires de la langue grecque » de G. Budé. L'œuvre, ses sources, sa préparation*, Genève, Droz, 2006.